

CAPD AVANCEMENTS 15/12/2015

DASEN : en introduction, il adresse aux collègues des Vosges ses remerciements pour le travail réalisé dans les écoles après les attentats de novembre.

Déclarations préalables : SNUIPP-FSU, SE-UNSA, SGEN-CFDT

Réponses du DASEN :

Les déclarations font référence souvent à des questions nationales (point d'indice, retraites ...) Pour ce qui est des questions locales, comme les problèmes liés au départ de l'IEN de Remiremont, la candidature de Mr PIERRE a été retenue pour le poste de DASEN Adj à VESOUL. Habituellement, les mutations des personnels d'encadrement se font le plus souvent durant les congés d'été.

Mr Lamboley fait fonction d'IEN Remiremont mais, à ce jour, il n'a pas de mission d'inspection. L'IA évoque deux solutions, soit il pourra dans les semaines à venir, inspecter, soit il pourra y avoir une possibilité de mutualisation entre les IEN d'autres circonscriptions afin que les collègues inspectables le soient dans les temps. D'une façon générale, les retards d'inspection sont limités dans le département. Le DASEN se dit vigilant.

Pour la formation continue, il y a eu une réunion du Conseil Départemental qui montre que nous ne sommes pas totalement démunis. Le point fort de Magister, c'est qu'il permet une organisation personnelle, le point faible est le manque d'échanges, qui peuvent être comblés par les stages Ecole.

Il reconnaît les problèmes liés à l'évaluation dans notre profession.

Le DASEN dit qu'il essaiera de répondre favorablement à la demande du SNUipp-FSU88 concernant l'appel à candidature pour le poste de CPC de REMIREMONT.

Concernant la date de la CAPD promotion, on peut la tenir plus tôt mais l'épisode cafouillage de passage à la hors classe de juin dernier a été une expérience difficile. Si la décision devait être prise d'avancer la date cela se ferait au niveau académique.

Le DASEN intervient sur le cas d'un collègue pour qui il ne souhaite pas de promotion. Les représentants du SNUIPP expliquent que la situation est compliquée et que l'audience

avec le DASEN précédant la CAPD ne laissait pas paraître cette décision, le SNUIPP rappelle les faits. Le DASEN souhaite ne pas accabler le collègue. Une enquête administrative est en cours, ce qui ne permet pas de statuer aujourd'hui. Le DASEN nous entend, ne veut pas donner le sentiment d'un acharnement et accepte la promotion de ce collègue.

Concernant les promotions sur les dixièmes restants, le SNUipp-FSU88 a proposé qu'elles soient attribuées comme suit :

Pour le corps des Instituteurs, il restait une promotion à donner au titre des dixièmes restants ; Elle a été attribuée à un collègue pour le passage du 10^{ème} au 11^{ème} échelon.

Pour le corps des PE, il restait 7 promotions à donner au titre des dixièmes restants ; Elles ont été attribuées à

- une collègue pour le passage du 6^{ème} au 7^{ème} échelon pour égalité de barème.
- une collègue pour le passage du 9^{ème} au 10^{ème} échelon pour égalité de barème.
- 5 collègues pour le passage du 10^{ème} au 11^{ème} échelon au grand choix.

Cette proposition a été validée par l'administration et les autres organisations syndicales.

La liste des coordinateurs RPI a été communiquée pour information.

Des modifications concernant les règles du mouvement départemental qui avaient été vues en groupe de travail ont été approuvées par la CAPD par 8 voix pour SGEN-CFDT et administration et 6 abstentions : 4 SNUipp-FSU et 2 SE-UNSA

Concernant les raisons de ce vote, le SNUipp a expliqué qu'il constatait des évolutions positives notamment les mouvements au sein des TRS (priorité liée à l'ancienneté sur le poste, plus de lisibilité sur les différentes règles).

Il n'en reste pas moins que des divergences importantes restent, en particulier, sur le nombre de postes à profil et sur une demande que le SNUipp-FSU porte concernant les TRS qui au bout de quelques années peuvent être en difficulté sur ces supports et pour lesquels nous avons demandé la possibilité de participation à la phase manuelle du mouvement.

Questions diverses :

SNUIPP : Bilan des Contrats CUI.

DASEN : Actuellement, tous les enfants sont accompagnés et 15 contrats supplémentaires ont été attribués au département.

SNUIPP : point sur les surnombres.

DASEN : Il n'en reste plus qu'un.

SNUIPP : Nous interpellons Mr le DASEN sur la publicité faite par le magasin LIDL à ST DIE qui a récolté plus de 2000 € au profit de deux écoles proches. Il y a dans cette affaire un problème d'éthique que nous dénonçons.

DASEN : Personne n'a été consulté au niveau de l'administration et un démenti a été communiqué dans les cahiers de correspondance des élèves. Quant à la question de l'éthique, l'école ne peut recevoir de l'argent, la coopérative peut voter le refus d'un don. Une école n'a pas de statut juridique.

SNUIPP : Nous demandons à être mis au courant des différentes situations de demandes de disponibilité et de démissions.

DASEN : Il y a eu deux demandes de démission de PE stagiaire, ce n'est pas un échec, selon lui. Pour les personnes titulaires pas de démission. Une personne a demandé son détachement et l'a obtenu.

Infos diverses :

- Chaque enseignant recevra un courrier à propos des actes administratifs qui seront dématérialisés.
- Il y a un poste de psychologue qui sera vacant en REP+ (départ en retraite) et il ne sera pas possible de postuler pour les collègues travaillant à temps partiel.
- Le poste de DASEN sera susceptible d'être vacant au 10 janvier, le DASEN reconnaît la qualité des échanges qui ont pu avoir lieu au cours des réunions qu'il a eu à mener dans notre département et remercie tous les intervenants.

Les syndicats regrettent le départ précipité du DASEN.